

HOROVITZ JOAILLIER 26 RUE CHERIF PACHA ALEXANDRIE MAISON DE CONFIANCE EXCLUSIVITE DES MEILLEURES MARQUES DE MONTRES SUISSES

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT d'Egypte de Syrie et de Palestine

REDACTION, ADMINISTRATION et EXPEDITION : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795. Adresse Télégraphique «HELVE» AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22, Rue Kasr El Nil - Téléphone No. 40938

PHARMACIE ZECCHINI J. ZECCHINI PHARMACIEN DE 1ERE CLASSE 21, Rue Adly Pacha, (à côté du Crédit Lyonnais) LE CAIRE R. Com. 24518 Téléphone 44840

CHRONIQUE NATIONALE

LA SUISSE EN CERCLÉE

Les bases mêmes de notre monde et de notre société.

Les Allemands se plaisaient, l'année dernière, à chanter à notre intention, l'histoire du petit héros récalcitrant.

Les jours ont passé. Le héros, aujourd'hui comme hier, est encore là, à portée de main.

Vouloir y toucher serait cependant fort peu prudent.

Un héros roulé en boule, ne se laisse pas mettre en poche aussi aisément que l'affirme la chanson.

LETTRÉ DE SUISSE

LE RAVITAILLEMENT DE LA SUISSE PARAÎT ASSURÉ

Les événements politiques et militaires de ces derniers jours ont réveillé au second plan les problèmes économiques et rien de sensationnel ne s'est passé en Suisse dans ce domaine, au cours de la semaine qui vient de s'écouler.

Ce n'est pas que les difficultés se soient soudain apaisées et que la Suisse n'ait plus à se préoccuper de la situation économique. Bien au contraire.

Les autorités s'efforcent d'assurer le mieux possible le ravitaillement de la population et de l'industrie, et chaque jour elles se trouvent placées devant des problèmes nouveaux qu'il s'agit de résoudre.

Au point de vue du ravitaillement de la population, il semble que le gouvernement suisse doit se déclarer satisfait du travail accompli et ne pas trop s'inquiéter de l'avenir immédiat.

Les récoltes sont normales, celle des pommes de terre abondante grâce au développement méthodique du plan d'extension des cultures.

Cependant, comme nous l'avons déjà annoncé, de nouvelles mesures de rationnement ont dû être prises au début de l'hiver. Ces mesures concernent le pain et le lait.

Le rationnement de cette dernière denrée s'explique aisément si l'on consulte les chiffres de la statistique publiés récemment.

L'effectif des vaches laitières en Suisse a diminué de 100,000 têtes depuis 1939. La moins value est de 3 millions de quintaux de lait.

Ceci prouve à quel point s'est modifié, depuis la guerre, la situation agricole sur le sol de la Confédération.

On sait que la réduction des effectifs du bétail est due aux difficultés d'approvisionnement en fourrages.

En la bonne saison, le paysan suisse a pu cet automne nourrir son bétail avec du foin vert. Il aura maintenant recouru à un fourrage sec dont les réserves ne sont pas inépuisables.

Le paysan s'efforcera de les faire durer le plus possible. L'Etat lui-même prendra des mesures à cet effet. Pour les chevaux, le paysan suisse recevra de la cellulose fourragère. Il devra donner à ses bêtes 3/5 d'avoine et 2/5 de cellulose fourragère, qui ne contient ni vitamines ni vitamines, mais beaucoup d'hydrates de carbone. Elle est préférable à celle des betteraves fourragères et à l'avoine.

De nombreuses expériences ont été faites qui ont donné des résultats très satisfaisants.

La question du chômage se pose en Suisse dans certaines régions et risque malheureusement de se poser avec une acuité nouvelle, au cours des mois prochains. Dans le discours prononcé à l'Assemblée de la Société suisse des ingénieurs et architectes à Schaffhouse, M. Koebel, conseiller fédéral a défini de la façon suivante le rôle de l'Etat dans la création d'occasions de travail.

«Ce serait une erreur de croire qu'à elle seule, la Confédération soit à même de prendre toutes les mesures projetées et d'empêcher ou de combattre efficacement le chômage par ses seuls moyens.»

Dans son arrêté réglementant la création d'occasions de travail, le Conseil fédéral ne proclame pas le droit au travail en période de crise et de guerre. Si l'Etat voulait garantir un emploi à toute personne en état de travailler, il devrait pouvoir disposer librement des outils, des chantiers et de la main-d'œuvre; ce serait s'engager dans la voie de l'économie forcée et de l'Etat totalitaire.

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Pour l'équilibre d'après-guerre entre notre agriculture et notre industrie

Lors des débats du plan Wahlen certaines inquiétudes s'étaient manifestées dans les milieux industriels: on redoutait que cette nouvelle orientation, dictée par la nécessité présente, à notre économie nationale, n'eût des conséquences fâcheuses dans l'après-guerre, et qu'un développement exagéré de l'agriculture prêterait toute notre industrie, en particulier nos exportations. Avec une parfaite compréhension de nos difficultés immédiates, les industriels ne s'en sont pas associés moins activement à l'extension des cultures. Mais ces dernières semaines, à nouveau, le débat soulevé par les garanties à donner aux paysans pour l'après-guerre a remis la question au premier plan.

On saura donc un grand tour particulier à M. le Dr. Ernest Feist, chef de l'Office fédéral de guerre de l'alimentation, d'avoir consacré à ce point épineux une étude attentive, qui vient de paraître en une trentaine de pages après avoir été exposée par son auteur au récent congrès de la Société pour les recherches économiques.

Une étude, à l'heure actuelle, sur l'équilibre à réaliser après-guerre entre notre agriculture et notre industrie peut paraître hâtive: et pourtant, il était bon d'énoncer d'ores et déjà certains principes directeurs valables quel que soit le cours des événements. C'est ce qu'a fait, non sans hésitations, M. Feist.

Nous laisserons aux spécialistes des problèmes particuliers le soin de discuter le côté technique des thèses de M. Feist; lui-même, qui apparaît au premier plan, étaye, cette brochure, sera certainement discutée et commentée comme elle le mérite; contentons-nous pour aujourd'hui d'examiner quelques lignes générales.

Quelle devra être la structure de notre agriculture d'après-guerre pour maintenir nos possibilités de ravitaillement interne, pour conserver un paysannerie saine et pour justifier l'effort énorme demandé actuellement aux paysans, tout en respectant les nécessités de notre industrie, de nos exportations surtout, et de toute notre économie.

Il faudra, estime M. Feist, conserver après la guerre au moins 300,000 hectares de terres cultivées. En revanche, le cheptel devra être limité aux possibilités fourragères du pays, quitte à importer du bétail de boucherie et du beurre, qui sont des articles de compensation beaucoup plus intéressants que le fourrage, il faudra veiller à une exploitation du sol absolument rationnelle, et continuer en particulier les améliorations foncières et les défrichements, qui pourront être des occasions de travail précieuses. M. Feist relève à ce propos que ces nouveaux terrains compensent simplement ceux qui ont été envahis par les constructions civiles ou militaires depuis plusieurs années. Selon la loi forestière de 1876, nul forêt entretenue ne peut disparaître sans être remplacée par une surface boisée équivalente, tandis qu'aucune protection semblable n'existe pour les surfaces cultivées et que de 1905 à 1940, 25,127 exploitations agricoles ont disparu sans être remplacées.

Cet abandon de la «politique du lait», les importations de bétail de boucherie et de beurre qu'implique une «politique des céréales» offriront à nos industriels d'intéressantes compensations pour leurs exportations; en outre la culture des champs requiert davantage d'outils et de machines, ce qui intéresserait nos fabricants et artisans. Quant au problème des prix, M. Feist, se désolidarisant complètement de la politique de subventions et de soutien des prix par l'Etat, préconise la création de «caisses de compensation des prix», qui orienteraient dans une nouvelle direction l'activité des associations agricoles.

Mais toute cette orientation nouvelle de notre agriculture se réalisera-t-elle d'elle-même? Certes pas. M. Feist ne paraît même pas estimer que l'Etat puisse se contenter de créer les conditions favorables à cette évolution; il déclare expressément que la production agricole de guerre strictement dirigée, telle que nous la connaissons aujourd'hui, «devra être tirée organiquement à la structure de notre politique agraire d'après-guerre. Ce qui signifie, sauf erreur, que notre agriculture, comme toute notre économie, continuera d'être totalement dirigée.»

Il faut bien rappeler, à ce propos que les échanges internationaux tendent toujours davantage à se socialiser; depuis longtemps, on traite entre délégations commerciales, non plus entre producteurs et consommateurs. Cela étant, il est fatal que l'Etat en vienne à diriger son marché intérieur suivant les nécessités extérieures: il n'y a que cela ou l'autarcie. De plus, les garanties même de prix et d'écoulement que demandent aujourd'hui les paysans sont incompatibles avec un régime de liberté économique totale: on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

L'Etat estime donc M. Feist, aura à veiller dans l'avenir également, à ce que la production agricole s'ajuste, en quantité et en qualité aux possibilités d'écoulement; en échange de quoi il pourra garantir aux paysans une rentabilité normale de leurs exploitations: c'est la condition du maintien d'une paysannerie saine.

Mais nous en arrivons ainsi à la plus belle illustration de l'Etat omnipotent, pourvoyeur général et providence universelle. Car pour quoi, d'autres branches ne réclameraient-elles pas aussi les mêmes avantages? La seule chance d'échapper à cette emprise étatique, en au mettant cependant la «direction» d'ensemble qui paraît inévitable est dans le rôle et les compétences accordés aux associations professionnelles. M. Feist ne fait que l'effleurier en passant. Il ne lui appartient peut-être pas d'être plus explicite à ce sujet, mais on voudrait que devant l'évolution qui se dessine, les premiers intéressés réagissent enfin et que les associations existantes deviennent autre chose que de simples coalitions d'intérêts privés: qu'elles se montrent capables de coordonner leurs efforts pour le bien de la communauté tout entière et non de leurs seuls membres.

Ces quelques notes et réflexions n'auront donné qu'une petite idée de tout ce que dit et suggère la brochure de M. Feist; tous ceux qui s'intéressent à notre situation économique dans l'après-guerre doivent la connaître. Citons-en pour terminer la remarquable péroraison, qui dilte bien dans quel esprit cette excellente étude a été conçue: «Tout en reconnaissant pleinement que l'exportation doit rester et restera une pierre d'angle de notre économie, il faut bien constater, — et ces années de guerre en sont une nouvelle preuve — qu'une paysannerie saine et productive, à même de vivre normalement aussi en temps ordinaire est un élément essentiel de notre existence nationale, économiquement et politiquement. Il sera donc indispensable, après cette guerre, de maintenir et de développer entre elles une étroite entente par des contacts permanents. Au lieu des polémiques stériles qui nous ont empoisonnés si longtemps, pourrait se créer une atmosphère de confiance, ou tout au moins de bonne volonté réciproque, bienfaisante pour tout le pays. On se trouve toujours, lorsqu'on le veut bien.»

G.D.

NOTRE ARMÉE

MANOEUVRES DE DIVISION

Mardi et mercredi dernier des manoeuvres d'une certaine ampleur ont mis en présence des troupes appartenant à deux divisions. Ces forces ont opéré dans un terrain de nature à poser de nombreux problèmes tant aux officiers de tir et de renseignement qu'aux commandants de bataillons ou de régiments, qu'aux chefs de batteries enfin.

Les opérations se sont déroulées aux confins des positions de résistance de l'armée suisse, dans une vallée des Préalpes fribourgeoises sillonnée de cours d'eau, occupée en partie par un lac et qui, longtemps à peu près plane, redresse soudain son profil et se termine par un imposant «verrou» de hauteurs boisées puis rocheuses. Le verrou ne peut être franchi que par un col d'une grande importance stratégique, passage que le génie militaire s'est employé à rendre imprégnable en cas de guerre. Sur les deux rives du val, des monts abrupts dont les crêtes gazonnées forment les gervives d'une rangée de dents aigües.

Rouge, qui groupe plusieurs divisions supposées dont les bases de départ se trouvent sur le plateau suisse, a poussé sa division de pointe (réelle) qui est au contact avec l'ennemi. Rouge a progressé en deux colonnes qui ont convergé sur la vallée préalpestre déjà mentionnée. Les troupes sont fatiguées et épuisées. Aussi le commandant de Rouge a-t-il prélevé sur ses réserves un bataillon chargé d'entreprendre l'exploration de la vallée et d'en commencer, si possible, l'occupation. Les masses d'infanterie sont appuyées par les éléments de feu et les armes d'accompagnement nécessaires à des fantassins du type 1942. Dix batteries d'artillerie prêtent leur appui aux assaillants: soit 2 batteries de 7,5 cm., deux de 10,5 cm. à longue portée, six batteries d'obusiers de 12 cm. Rouge a appris par son service de renseignement.

Le bouchon de la vallée, qui a été percé, non sans pertes pour l'assaillant qui a eu à souffrir du feu et des gaz et qui a dû, dans des conditions difficiles, faire intervenir des équipes de désinfection. Mais, par ses coups de feu et ses regroupements, les deux parties se sont aussitôt préparées l'une à progresser vers le haut de la vallée, dont il occupe l'ultime village, l'autre à défendre avec énergie l'accès du col stratégique. Nous aurons l'occasion de commenter cette phase capitale de l'exercice.

Pour le moment, un devoir plus pressant nous incombe: celui de dissiper des illusions dangereuses. Pas mal de gens seraient enclins, chez nous, à démolir par l'excès. Qu'ils se persuadent que la vigilance de l'armée n'a aucune raison de se relâcher. D'un moment à l'autre, la guerre qui paraît s'être éloignée de notre pays, peut se rapprocher et nous contraindre à rappeler sous les drapeaux des forces nombreuses.

Or, ces forces ne seraient être composées que d'hommes rompus aux difficultés et aux fatigues du combat moderne. L'heure n'est nullement aux utopies et aux chimères.

J. N.

LA SEMAINE EN SUISSE

A PROPOS DU REJET DU RECOURS EN GRACE DES TROIS CONDAMNÉS A MORT

Il s'est produit la semaine dernière, dans nos annales parlementaires un événement important à trois points de vue.

Les Chambres se sont réunies en assemblée fédérale sans qu'elles siègent séparément, ainsi qu'elles ont l'habitude. Elles ne se réunissent en assemblée commune que pour certaines affaires telles que l'élection d'un membre au Conseil fédéral ou du Tribunal fédéral, l'élection du Général, ou encore pour trancher des conflits de compétence. Ce qui n'arrive pratiquement jamais, et enfin quand il s'agit de se prononcer sur des recours en grâce.

(Lire la suite en page 3)

AUX LECTEURS ET AMIS DU «JOURNAL SUISSE»

IL N'EST JAMAIS TROP TARD...

...pour bien faire et pour nous envoyer le montant de l'abonnement 1941-42, à l'Administration du Journal Suisse d'Egypte, 30, rue Salah El Dine, Alexandrie.

Merci d'avance.

Ments que Bleu s'est mis en devoir d'occuper puissamment le fameux col-verrou et a laissé des forces en réserve dans la vallée ouverte derrière l'important passage, lui-même garni par au moins deux bataillons d'infanterie équipés par 2 batteries de 10,5 cm. et 3 batteries de campagne, soit un groupe de 7,5 cm. Bleu a, de plus, installé au point le plus resserré de la vallée convoitée par Rouge, une compagnie-bouchons, disposant d'armes anti-chars bien défilées, sans parler des mitrailleuses et des fusils-mitrailleurs de rigueur. Des détachements de mineurs et des hommes des gaz contribuaient à rendre la position d'un accès malaisé.

L'état de guerre a été déclaré dès mardi à midi. Auparavant, un rapport avait réuni les arbitres en présence du général Gutsan et de deux docteurs.

A l'heure H l'artillerie entre en action de part et d'autre, soit pour couvrir l'avance des patrouilles, soit pour couper dans la mesure du possible, les gros de leurs éléments de pointe, soit enfin pour planter les barrages et tranchées de défense. Rouge, qui a la maîtrise de l'air pousse énergiquement son exploration. Une première escarmouche a lieu au coude de la vallée, aux abords d'un petit village. Rouge se retire, mais revient en force. Une partie de son artillerie ne dispose pas des liaisons indispensables et, par conséquent, n'a pu commencer aussitôt à tirer. Néanmoins un bon nombre d'obus se met à pleuvoir aux abords du banquet. Bleu se replie un peu en arrière, se retranche solidement et recourt à l'ypérite pour couvrir les avancées du bastion. Un peu plus tard, il fera sauter le pont, contraignant les assaillants rouges à chercher, par infiltration, de hasardeux cheminements sur les pentes boisées des deux rives. Mais Bleu a prévu la manœuvre et a garni les futaies de petits nids d'armes automatiques. La troupe saccadée du F.M. et des mitrailleuses résonne bientôt dans le mystère des forêts, sans troubler la quiétude des paysans fort appliqués à extraire leurs pommes de terre. Pour passer, Rouge sera contraint d'emprunter la ligne des crêtes, ce qui impose de dures fatigues aux fantassins et, surtout ce qui les expose au tir courbe des 10,5 comme aux fusants des 7,5 massés par Bleu dans les parages du col.

A la fin de la journée seulement, le bouchon disposé par Bleu a été percé, non sans pertes pour l'assaillant qui a eu à souffrir du feu et des gaz et qui a dû, dans des conditions difficiles, faire intervenir des équipes de désinfection. Mais, par ses coups de feu et ses regroupements, les deux parties se sont aussitôt préparées l'une à progresser vers le haut de la vallée, dont il occupe l'ultime village, l'autre à défendre avec énergie l'accès du col stratégique. Nous aurons l'occasion de commenter cette phase capitale de l'exercice.

Pour le moment, un devoir plus pressant nous incombe: celui de dissiper des illusions dangereuses. Pas mal de gens seraient enclins, chez nous, à démolir par l'excès. Qu'ils se persuadent que la vigilance de l'armée n'a aucune raison de se relâcher. D'un moment à l'autre, la guerre qui paraît s'être éloignée de notre pays, peut se rapprocher et nous contraindre à rappeler sous les drapeaux des forces nombreuses.

Or, ces forces ne seraient être composées que d'hommes rompus aux difficultés et aux fatigues du combat moderne. L'heure n'est nullement aux utopies et aux chimères.

J. N.

LE PASSE DE BERNE

La tradition veut, on le sait, que Berthold V, duc de Zehringen, ait fondé Berne l'an 1191, sur l'emplacement d'une forêt où il venait de tuer un ours. On se préoccupe fort peu du château-fort de la Nydeck, qui devait exister auparavant, tout comme on néglige parfois l'histoire suisse d'avant 1291, bien réelle pourtant.

La chronique raconte également que le duc Berthold ayant donné à Eubenberg l'ordre de bâtir la cité selon un plan déterminé, ce dernier n'en tint aucun compte, et fixa les limites de la ville beaucoup plus haut, là où se trouve actuellement la «Zygglogge». Aux reproches du duc, il répondit que la cité serait toujours assez tôt remplie, et qu'il se chargerait d'occuper lui-même l'espace qui viendrait à rester vide. Sur quoi le duc se calma. L'anecdote, contée par Justinger vers 1420, montre à tout le moins que l'histoire ne varie guère, et que ce n'est pas d'aujourd'hui que Berne accapare!

En fait, nombre d'historiens se sont étonnés des dimensions proprement stupéfiantes que Berthold V aurait donné d'emblée à sa ville, dimensions qui dépassent du double ou du triple celles des plus fameuses cités de l'époque. Certains estiment, sans pouvoir le prouver, qu'il devait exister déjà un bourg à cet endroit, que Berthold V n'aurait fait qu'agrandir, mais cette thèse a toujours soulevé l'opposition des historiens orthodoxes qui tiennent à l'ours et à la forêt.

Or, des fouilles toutes récentes sont en train de remettre l'histoire en question. Ces jours derniers le hasard de travaux de canalisation sur la place de la Collégiale, a révélé dans le sous-sol des vestiges dont on n'avait aucune idée. Poursuivies méthodiquement, au point de transformer en chantier tout l'abord de Saint-Vincent, ces fouilles ont permis de mettre au jour, jusqu'à présent, les fondations d'une tour carrée, les soubassements d'un mur et ses contreforts, de même que les vestiges de demeures plus récentes qui y étaient adossées.

Si l'on arrive à déterminer l'âge de ces constructions les plus anciennes et à relever leur plan exact, il est fort possible que l'existence d'un mur d'enceinte à cet endroit se confirme: on aurait alors les limites du premier bourg, et la preuve que Berthold V ne fit qu'agrandir celui-ci jusqu'à la Zygglogge.

Il y aura peut-être, d'ici quelques temps, des répétitions sensationnelles et des débats passionnés: tout cela ne pouvait mieux tomber qu'un lendemain du 750ème anniversaire de Berne. Avec un peu de chance, la cité des Zehringens — ou d'avant — arrivera même à célébrer sous peu son bi-millénaire.

G.D.

EDUCATION

C'est parfois une chose assez troublante que la vue d'un enfant puni par ses parents. Le cœur est prompt à s'émouvoir chez les hommes qui ont su conserver quelque curiosité. Immédiatement, ils retrouvent le goût doux et fragile de leurs souvenirs... ils se reviennent tels qu'ils furent et ne peuvent s'empêcher de faire des comparaisons. «Moi, quand j'avais cet âge!...»

Il m'arrive souvent de voir des mioches que l'on punit. Hélas! Bien rares sont les parents qui savent cet art délicat qu'est la réprimande. Les uns y mettent de la nonchalance et d'autres de la brutalité. On punit par énervement, par lassitude par besoin de crier — mais jamais avec le désir de donner une leçon profitable au gamin qui a fauté.

Il me souvient qu'étant mioche, j'é fis un jour une sottise. Une sottise si considérable que j'attendis avec une inquiétude inconnue jusqu'au moment où elle allait me valoir. Or, ma mère me fit venir et, me donnant un jouet souvent admiré à la vitrine d'un bazar — et que je désirais violemment — me dit en plantant bien droit ses yeux dans les miens:

— Prends! Puisque tu as été si méchant, je veux que ce jouet demeure pour toi un souvenir de ce que tu as fait aujourd'hui.

D'abord je n'en crus pas mes yeux. Et je me mis à jouer avec un plaisir impétueux. Puis, j'en eus assez — très vite. Puis, je réfléchis. Puis...

Bientôt, la vue de cet objet me devint à ce point pénible que je le cachai. Mais toujours une main discrète et attentive s'ingéniait à le remettre sous mes yeux.

Jamais punition ne fut plus efficace. Et il m'arrive de me souvenir quand je vois un malheureux mioche, grondé mollement, ou trop brutalement secoué par un père ou une mère qui ne savent rien de leur tâche. Francis Gaudard.

LE PASSE DE BERNE

La tradition veut, on le sait, que Berthold V, duc de Zehringen, ait fondé Berne l'an 1191, sur l'emplacement d'une forêt où il venait de tuer un ours. On se préoccupe fort peu du château-fort de la Nydeck, qui devait exister auparavant, tout comme on néglige parfois l'histoire suisse d'avant 1291, bien réelle pourtant.

La chronique raconte également que le duc Berthold ayant donné à Eubenberg l'ordre de bâtir la cité selon un plan déterminé, ce dernier n'en tint aucun compte, et fixa les limites de la ville beaucoup plus haut, là où se trouve actuellement la «Zygglogge». Aux reproches du duc, il répondit que la cité serait toujours assez tôt remplie, et qu'il se chargerait d'occuper lui-même l'espace qui viendrait à rester vide. Sur quoi le duc se calma. L'anecdote, contée par Justinger vers 1420, montre à tout le moins que l'histoire ne varie guère, et que ce n'est pas d'aujourd'hui que Berne accapare!

En fait, nombre d'historiens se sont étonnés des dimensions proprement stupéfiantes que Berthold V aurait donné d'emblée à sa ville, dimensions qui dépassent du double ou du triple celles des plus fameuses cités de l'époque. Certains estiment, sans pouvoir le prouver, qu'il devait exister déjà un bourg à cet endroit, que Berthold V n'aurait fait qu'agrandir, mais cette thèse a toujours soulevé l'opposition des historiens orthodoxes qui tiennent à l'ours et à la forêt.

Or, des fouilles toutes récentes sont en train de remettre l'histoire en question. Ces jours derniers le hasard de travaux de canalisation sur la place de la Collégiale, a révélé dans le sous-sol des vestiges dont on n'avait aucune idée. Poursuivies méthodiquement, au point de transformer en chantier tout l'abord de Saint-Vincent, ces fouilles ont permis de mettre au jour, jusqu'à présent, les fondations d'une tour carrée, les soubassements d'un mur et ses contreforts, de même que les vestiges de demeures plus récentes qui y étaient adossées.

Si l'on arrive à déterminer l'âge de ces constructions les plus anciennes et à relever leur plan exact, il est fort possible que l'existence d'un mur d'enceinte à cet endroit se confirme: on aurait alors les limites du premier bourg, et la preuve que Berthold V ne fit qu'agrandir celui-ci jusqu'à la Zygglogge.

Il y aura peut-être, d'ici quelques temps, des répétitions sensationnelles et des débats passionnés: tout cela ne pouvait mieux tomber qu'un lendemain du 750ème anniversaire de Berne. Avec un peu de chance, la cité des Zehringens — ou d'avant — arrivera même à célébrer sous peu son bi-millénaire.

G.D.

NOUVELLES DE SUISSE

M. KOBELT S'ADRESSE A LA JEUNESSE DU PAYS

Berne, 12 nov. — Le Chef du Département militaire fédéral, M. Kobelt, a prononcé cette après-midi une allocution adressée à la jeunesse du pays.

Le soldat suisse a une lourde tâche à accomplir, a-t-il dit en substance. Lorsque le soldat, devant Dieu prête serment devant la bannière fédérale il sent toute la profonde gravité du devoir qu'il a à accomplir; vis à vis du peuple tout entier et du pays.

M. Kobelt remercia ensuite les soldats qui depuis trois ans accomplissent leur devoir.

S'adressant aux jeunes gens, le Chef du Département militaire poursuivit: Vos frères ont une tâche pleine de responsabilités et ils sont prêts à se sacrifier pour vous, afin de vous léguer une Suisse libre et indépendante.

Après avoir invité notre jeunesse à améliorer son développement physique et moral, il continua: «Si la Suisse jouit de l'attention de tous les peuples, et inspire au monde des sentiments de respect cela est dû au fait que le peuple et le gouvernement ont maintenu les traditions de vérité et de justice. Ce sont les forces morales qui sont ancrées dans la conscience religieuse du peuple suisse qui donnent la direction de tous nos actes.

Il conseille aux jeunes gens de se préparer car une grande et belle tâche les attend. «Nous avons confiance et comptons sur vous».

LE BUDGET DU CANTON DE FRIBOURG

Fribourg, 12 nov. — Le Grand Conseil fribourgeois a examiné aujourd'hui le projet de budget de l'Etat pour 1943. Ce budget comporte un déficit de plus de 2 millions.

M. Kaufmann Conseiller d'Etat, a exposé les mesures envisagées pour réduire les dépenses ordinaires.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Berne, 12 nov. — Le Grand Conseil bernois a poursuivi la discussion du budget du canton.

La subvention versée au théâtre municipal sera portée de 15.000 à 60.000 frs.

NEGOCIATIONS ECONOMIQUES AVEC L'ITALIE

Berne, 13 nov. — Des négociations se sont terminées aujourd'hui à Rome entre une Délégation suisse et une délégation italienne en vue de régler les questions fondamentales du trafic italo-suisse.

Ces négociations auxquelles participèrent M. Hotz, Directeur de la Direction du Commerce suisse, et Berger, Directeur de l'Union suisse de commerce et de l'industrie, et M. Colt Conseiller de Légation, aboutiront à une entente sur toutes les questions de principe concernant les échanges commerciaux réciproques et le service des paiements entre la Suisse et l'Italie. Les accords dénoncés par l'Italie seront prorogés jusqu'à la fin de 1943 et adaptés aux circonstances nouvelles.

UNE FANFARE MILITAIRE A L'HONNEUR. — ALLOCATION DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

Berne, 13 nov. — Une fanfare de Division, comprenant 700 musiciens a donné un concert cette après-midi, sur la place du Palais fédéral en présence du Président de la Confédération, M. Etter, du Général Guisan, des représentants des autorités, de 5 à 6.000 écoliers bernois et d'une foule très nombreuse.

La fanfare joua plusieurs marches très applaudies, puis le Président de la Confédération harangua les écoliers.

Il leur fit l'éloge des troupes bernoises, et leur dit que le Conseil fédéral et le peuple suisse sont décidés à léguer aux générations futures, un pays libre et indépendant.

M. Etter conclut en invitant les jeunes gens à accomplir fidèlement leur devoir.

LA MANIFESTATION SE TERMINA PAR L'HYMNE NATIONAL SUISSE ET LA MARCHE DE BERNE.

FERMETURE DU CONSULAT SUISSE A AMSTERDAM

Berne, 13 nov. — Le Conseil fédéral a pris connaissance dans sa séance de vendredi, d'un rapport du Département politique annonçant la fermeture dès le 15 novembre de notre Consulat à Amsterdam.

M. Gros a été désigné comme représentant non officiellement la Suisse dans la métropole commerciale hollandaise à partir de cette date.

Rappelons à ce propos que tous les consulats étrangers avaient été fermés dans le courant de 1941 dans la zone française occupée, en Belgique et en Hollande. La Suisse, toutefois, a pu obtenir le maintien à titre provisoire de cette représentation consulaire à Amsterdam. Cette autorisation retirée, les attributions du consulat relèveront jusqu'à nouvel avis de la Légation suisse à Berlin.

LA 3e. ETAPE DU PLAN D'EXTENSION DES CULTURES

Berne, 13 nov. — Une Conférence a eu lieu à Berne pour discuter de la question du défrichement de 10.000 ha de forêts que prévoit la 3e étape du plan d'amélioration foncière.

Les représentants des organismes fédéraux et cantonaux furent invités à donner leur avis et ils exprimèrent le vœu que l'on utilisât davantage pour des travaux de ce genre la main d'œuvre non qualifiée et les internés.

La situation exige plus que jamais l'extension des surfaces cultivables d'autant plus que ce défrichement nous procure une grosse quantité de bois.

AU GRAND CONSEIL FRIBOURGEOIS

Fribourg, 13 nov. — Le Grand Conseil fribourgeois, après avoir approuvé le budget du canton pour 1943, a donné son approbation au décret relatif au financement des nouveaux bâtiments de l'Université.

Le représentant de la minorité radicale démocratique a déclaré que son groupe s'abstenait, étant donné que la situation financière de l'Etat de Fribourg ne pouvait admettre de nouvelles dépenses.

LE BUDGET DU CANTON DE VAUD

Berne, 13 nov. — Le projet de budget du canton de Vaud, l'an prochain prévoit un déficit de 8.578.000 frs sur un total de dépenses de près de 60 millions.

Le déficit englobe une somme de 1.600.000 frs qui seront affectés aux amortissements.

ALERTE AUX AVIONS

Berne, 14 nov. — L'espace aérien suisse a été derechef violé à plusieurs reprises par un grand nombre d'avions au cours de la nuit dernière. La défense contre avions ouvrit le feu et l'alarme fut donnée dans plusieurs localités de Suisse occidentale.

Il faudrait rapprocher cet événement du nouveau raid de la R.A.F. sur Gènes qui a subi de nouveaux et rudes dégâts.

LA CORRESPONDANCE AVEC L'ETRANGER

Berne, 14 nov. — Par suite des circonstances du moment qui se déroulent à la frontière franco suisse, les télégrammes privés à destination de la France ou en transit à travers la France, ne sont plus acceptés par les P.T.T.

LA VIE POLITIQUE DANS LE CANTON DE GENEVE

Berne, 14 nov. — Le nouveau Grand Conseil de Genève et qui fut élu dimanche dernier se réunira le 21 novembre.

Une semaine plus tard doit avoir lieu le renouvellement du Conseil d'Etat, soit de l'exécutif cantonal. A ce propos, on apprend que les trois partis nationaux de Genève, qui se partagent les sièges gouvernementaux, ont décidé de reporter comme candidats les 7 magistrats actuels sortant de charge.

LE GRAND PRIX DE L'ILLUSTRATION DU LIVRE

Berne, 14 nov. — Le Grand Prix de l'illustration du livre vient d'être décerné par un jury siégeant à Genève, au peintre zurichois Gimmy pour son illustration de l'oeuvre de Gottfried Keller: «Roméo et Juliette au village».

APRES L'OCCUPATION TOTALE DE LA FRANCE

Berne, 16 nov. — On s'est demandé en Suisse quelles seraient les répercussions des récents événements politiques sur nos relations commerciales avec l'étranger.

Un vote ce qu'on mande à la Nouvelle Gazette de Zurich. Les modifications politico-militaires survenues ces derniers jours dans la zone méditerranéenne ont influé sur les importations suisses venues de l'Atlantique en ce sens que le transport à partir des ports espagnols et portugais sont provisoirement arrêtés. Depuis samedi, ce trafic est redevenu normal du fait que les marchandises ont été réexpédiées de Bilbao et de la gare de Sanfranc.

LA CORRESPONDANCE AVEC L'ETRANGER

Berne, 16 nov. — La direction générale des P.T.T. communique ce qui suit au sujet du service postal avec l'étranger.

A l'heure actuelle on ne sait pas encore si les envois d'imprimés et journaux à destination de la France dite autrefois non occupée, qui sont jusqu'à présent à la frontière suisse pourront de nouveau être acheminés à destination.

A l'égard de cet état de choses, il recommande de différer la remise de tels envois à la poste jusqu'à nouvel ordre.

Pour l'Espagne, le Portugal et colonies, l'Irlande, l'Argentine et le Chili, la voie de France est encore ouverte, mais il faut que les envois soient soumis à la censure.

La correspondance avion à destination de ces pays est expédiée exclusivement via Rome.

Les envois postaux de messages avertis avion, à destination de la Suède et de la Finlande peuvent de nouveau être transportés.

A L'UNIVERSITE DE FRIBOURG

Fribourg, 16 nov. — Aujourd'hui a eu lieu à Fribourg, l'inauguration officielle du cours de l'Université.

Une séance académique eut lieu dans l'Aula de l'Université sous la Présidence d'honneur de M. Etter, Président de la Confédération.

NOMINATION

Fribourg, 16 nov. — Le Conseil d'Etat de Fribourg vient de nommer M. Wilhelm Schmitz, Professeur ordinaire à la Faculté de Théologie, et Mlle Dupraz, chargée de cours, à l'Université de Lettres.

LE PROJET DE BUDGET DE LA CONFEDERATION

Berne, 16 nov. — La Commission des Finances du Conseil national s'est réunie à Berne pour examiner le projet de budget de la Confédération.

Elle a entendu un exposé détaillé de M. Welter, Chef du Département des Finances et des Douanes.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

Berne, 16 nov. — Le Grand Conseil vaudois s'est réuni aujourd'hui en session ordinaire d'automne. Il a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur l'utilisation des Pleins Pouvoirs qui lui ont été conférés au début de la guerre,

Du 16 octobre 1941 au 30 septembre 1942, le Conseil d'Etat n'a fait usage de ses pleins pouvoirs que dans onze cas.

Le Grand Conseil a modifié la loi sur l'instruction publique primaire.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS

Berne, 16 nov. — Le Grand Conseil bernois a décidé de verser un subsidie de 105.000 frs à la commune de Berne et de 107.000 frs à celle de Zoug pour favoriser la construction de logements.

Il a examiné le projet d'améliorations foncières qui prévoit des frais s'élevant à 6.500.000 frs.

L'Etat versera un subsidie de plus de 1.700.000 frs.

LES COMPTES DE LA REGIE DES ALCOOLS POUR L'EXERCICE 1942-43

Berne, 16 nov. — Après avoir connu l'ère des déficits impressionnants qui s'accumulèrent jusqu'aux environs des 30 millions, la Régie des alcools réalise depuis quelques années de coquets excédents de recettes. Ils furent de 14 millions ces deux dernières années; les comptes de l'exercice 1941-42, bouclés au 30 juin dernier, ont apporté un bénéfice de 12,9 millions. Les recettes ont été de 29.300.000 francs, les dépenses de 16.300.000 francs. La diminution de l'excédent est due aux restrictions indispensables dans la vente de l'alcool; grâce aux réserves, la vente s'est maintenue cependant à 97.361 hectolitres à 100%, contre 117.000 hectolitres l'année précédente et 130.000 en 1939-40.

Pour la première fois, le bénéfice de la régie n'est pas absorbé par la couverture des déficits précédents. Ceux-ci sont maintenant comblés. Il restait à couvrir une dette d'intérêt des cantons sur les avances effectuées précédemment, au total 1 million environ. Celle-ci a été entièrement amortie cette fois. La part de la Confédération est égale à celle des cantons, soit 1 fr. 25 par tête d'habitant au total 5.332.000 francs pour chaque partie. Il reste à répartir aux cantons 4.325.000 francs, une fois déduite la dette mentionnée. Deux millions vont au fonds de réserve spécial; 230.000 francs au fonds de réserve pour la construction d'un entrepôt, et 19.000 francs en compte nouveau.

La part des cantons romands

La part des cantons romands, déduction faite des intérêts encore dus, se monte à 344.358 fr. pour Vaud; 150.675 francs pour Valais; 115.323 francs pour Neuchâtel; 205.935 francs pour Genève et 153.516 francs pour Fribourg. Berne, le plus gros mangeur, touche pour sa part 735.330 francs.

Mais l'assainissement des finances de la régie n'est qu'un aspect de la question. Le travail réalisé dans le domaine de l'hygiène et de l'économie publiques est à notre sens plus important encore. Comme on le sait, la régie fait un énorme effort pour l'amélioration de nos vergers. Au cours du dernier exercice, elle a fait soigner plus de 400.000 arbres fruitiers, et en a fait abattre 180.000 de mauvaise qualité; elle a dépensé près de 370.000 francs pour la transformation des vergers, en primes, subsides et allocations diverses. Un effort spécial a été fait pour le repoussage des arbres fruitiers et l'abandon de poiriers isolés, le plus souvent médiocres, ceci pour augmenter la superficie des terres cultivables.

Le ravitaillement en fruits

La Régie des alcools est en même temps la section de notre économie de guerre chargée du ravitaillement en fruits. Elle est donc doublement intéressée désormais à l'utilisation des fruits sans distillation. La récolte de 1941, qui avait été fort satisfaisante, permit d'approvisionner le marché en fruits indigènes jusqu'en mai 1942. Des quantités restreintes purent même être exportées, ce qui facilita l'importation de matières premières indispensables, 33.000 quintaux de fruits frais furent distribués aux nécessiteux des grandes villes et des régions montagneuses; la régie dépensa 273.000 francs pour la réduction du prix.

L'utilisation du marc en dehors de la distillation a également été encouragée par 132.000 francs de subventions. On en fait actuellement de la farine de fruits, qui peut être mélangée à la farine ordinaire pour la confection de gâteaux, de biscuits, etc., ou à d'autres produits également. Cette farine n'a pas encore été lancée en grand sur le marché, mais nous la verrons apparaître prochainement. La fabrication de vinaigre au moyen de jus de fruit a également été encouragée. Au total, c'est 1 million environ que la régie a dépensé pour notre approvisionnement en fruits.

Elle s'occupe encore des pommes de terre, aussi bien en sa qualité de Régie des alcools que de section de l'Office de guerre de l'alimentation. La récolte de l'automne 1941 fut tardive et moyenne; il fallut recourir aux importations pour assurer la soudure avec la saison 1940. Grâce aux réserves spéciales, se montant à 30.000 tonnes, et aux 28.000 tonnes de pommes de terre séchées, la soudure 1941-42 s'est en revanche effectuée sans difficultés, et uniquement avec des pommes de terre indigènes. Ceci est un fait absolument nouveau dans notre approvisionnement: jusqu'à présent, l'importation avait toujours été indispensable.

Par ailleurs, 57.000 quintaux de pommes de terre ont été distribués aux indigents. La régie a dépensé au total 713.000 francs pour l'approvisionnement du pays en pommes de terre indigènes et pour leur utilisation sans distillation.

Le budget, qui prévoyait un bénéfice de 7.500.000 francs, a donc été largement dépassé; les recettes sont, beaucoup plus élevées, les prix de l'alcool ayant augmenté, et les droits de monopole à la frontière ayant rapporté quatre fois plus qu'on n'espérait. Les dépenses en revanche ont été légèrement inférieures au budget.

La Régie des alcools, une fois dépassés les tâtonnements du début,

accomplit donc une oeuvre extrêmement utile — et fructueuse par-dessus le marché. La consommation de l'alcool a diminué de plus de moitié depuis dix ans, tandis que s'amélioraient nos cultures fruitières et que se développait l'emploi des fruits et des pommes de terre sans distillation. La loi sur l'alcool se trouve ainsi avoir préparé heureusement une meilleure utilisation de notre production indigène, et avoir accru nos possibilités de ravitaillement intérieur; il est hautement souhaitable que ses excellents effets puissent continuer même à près la fin du conflit.

UN AVERTISSEMENT

Berne, 17 nov. — Communiqué du commandement de l'armée: «Suite de passages clandestins de la frontière par des citoyens suisses se rendant en pays étrangers, la population est, à nouveau, rendue attentive à l'arrêté du Conseil fédéral, du 13 décembre 1940, ainsi qu'à ses modifications, du 28 septembre 1942, concernant la fermeture partielle de la frontière.

Cet arrêté interdit tout passage de la frontière en détournant le contrôle suisse. Sont punissables également tous actes de préparation pouvant permettre un passage clandestin de la frontière. Les conventions à cet arrêté seront jugées par le Tribunal territorial compétent. Le tribunal se verra, à l'avenir, dans l'obligation de prononcer des peines plus sévères. Les punitions pourront aller de 4 jours jusqu'à 3 ans de prison ou à une amende pouvant s'élever jusqu'à fr. 20.000.

DERNIERES NOUVELLES

RATIFICATION DU TRAITE ECONOMIQUE ITALO-SUISSE

Berne, 18 nov. — Le Conseil fédéral a ratifié mardi le Protocole signé ces derniers jours à Rome et qui règle diverses questions d'ordre commercial et économique intéressant les échanges italo-suisse.

Des délégués et des experts seront chargés de mettre au clair une série de points pour la plupart d'ordre technique.

LA SURVEILLANCE DE NOS IMPORTATIONS ET DE NOS EXPORTATIONS

Berne, 18 nov. — Le Conseil fédéral a pris mardi un arrêté réglant la poursuite des contraventions dans le domaine de la surveillance des importations et des exportations.

Les infractions pour les exportations qui selon la législation en vigueur étaient réprimées partiellement par les autorités cantonales en vertu d'autre prescriptions que celles de l'économie de guerre feront l'objet de poursuites conformément aux dispositions pénales de l'économie de guerre, principalement dans les cas graves mettant en danger l'économie nationale.

Les infractions relatives à l'interdiction d'exporter des marchandises par la poste aux lettres tombant sous le coup de la loi sur les douanes, seront déferées aux Commissions pénales.

SESSION D'AUTOMNE DU GRAND CONSEIL BERNOIS

Berne, 18 nov. — Le Grand Conseil bernois a approuvé l'achat de terrains appartenant à la commune de Berne et d'un coût s'élevant à 1.500.000 frs. De nouvelles casernes s'élèveront sur cet emplacement.

Après un débat des plus animés le Conseil a repoussé la proposition du gouvernement concernant l'achat d'un alpage dans la vallée de Lenck et pour une somme de 240.000 frs.

Plusieurs députés, au cours de la discussion se sont élevés contre l'acquisition, à des fins spéculatives de bien-fonds et d'alpages du canton de Berne.

SESSION D'AUTOMNE DU GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

Neuchâtel, 18 nov. — Le Grand Conseil neuchâtelois a discuté lundi et mardi du projet de budget du canton pour 1943 et entendu un rapport de M. Camille Brandt, Conseiller d'Etat, sur la situation financière du canton.

L'orateur a montré que celle-ci s'était bien améliorée et que le déficit n'atteignait plus que 1.365.000 frs., compensé par des amortissements. Le projet des impôts s'est accru.

AU PARLEMENT VAUDOIS

Berne, 18 nov. — Le Parlement vaudois dans sa réunion de mardi a voté une série de crédits et s'est ajourné jusqu'au 7 décembre.

AU GRAND CONSEIL FRIBOURGEOIS

Fribourg, 18 nov. — Le Grand Conseil fribourgeois a poursuivi mardi l'examen du projet de budget pour 1943.

Au chapitre de l'agriculture, il a voté un crédit de 2 millions en faveur des travaux d'amélioration foncière et de remaniements parcellaires.

LE MARQUIS DE MUN A GENEVE

Berne, 18 nov. — Le marquis de Mun qui vient d'être nommé Président de la Croix Rouge française, accompagné de plusieurs personnalités et du Comte Chazet, ancien Ambassadeur de France à Berne, vient de séjourner à Genève pour y conférer avec le Comité international de la Croix-Rouge.

Le délégué français de l'Agence Centrale des prisonniers de guerre, a chargé le Comité international de la Croix-Rouge de transmettre à ses nombreux collaborateurs l'expression de la vive gratitude de la Croix-Rouge française.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la page 1) Elles consacreront à ces tâches une ou deux séances par année, séances qui sont fixées au second lundi des sessions d'été et d'hiver. Cette fois-ci, il n'y a eu aucune délibération séparée des deux Chambres et la salle du Conseil des Etats n'a même pas ouvert ses portes.

D'autre part, l'Assemblée fédérale a siégé à huis-clos. C'est la première fois qu'une telle mesure est prise. Beaucoup de gens chez nous, parmi les mieux informés, croyaient dur comme fer, que cette procédure avait été appliquée à plusieurs reprises. Or tel n'est pas le cas. Il faudrait remonter à 1854, pour trouver mention d'une séance secrète du Parlement.

L'expérience alors avait mal réussi. Il s'est produit des indiscretions et la Presse, qui n'était pas très disciplinée, avait été en mesure de publier un Rapport strictement secret communiqué aux Parlementaires.

Cette fois-ci, il n'est pas à craindre que pareille chose se reproduise. C'est que la sécurité du pays est en jeu et les Parlementaires sont trop conscients du danger qu'une indiscretion de leur part pourrait occasionner à la nation.

Enfin, c'est la première fois que le Parlement fédéral s'est prononcé sur des recours en grâce concernant des condamnations à mort pour des affaires de ce genre. Le Parlement fédéral jusqu'à présent n'avait à se prononcer que sur des affaires d'intérêt minime; il s'agit en l'occurrence de condamnations prononcées pour des contraventions de lois fédérales, non pas d'une portée générale, mais plutôt des lois de police: délits de chasse ou de pêche, contraventions à la loi sur la circulation des automobiles, et d'autres affaires d'ordre tout à fait secondaire.

Comme on le voit, on a passé d'un extrême à l'autre. La peine de mort, quoique prévue dans le Code pénal militaire, n'avait jamais été appliquée. Même dans la précédente guerre, aucun fait n'avait rendu nécessaire une telle décision. Cette tâche était si nouvelle pour le Parlement, qu'il a dû commencer, avant d'aborder le fond du débat, par adopter un nouveau règlement et par arrêter la procédure à suivre.

A ce propos, on peut se demander s'il était réellement nécessaire de trouver une procédure nouvelle et si l'on ne pouvait pas se contenter de celle qui était observée pour tous les autres recours en grâce.

On peut émettre un doute. Si l'on peut se contenter de règlements très sommaires pour réduire les amendes, il s'impose, quand il s'agit de cas aussi graves, de prendre toutes les garanties afin qu'une décision ne soit pas arbitraire et soit vraiment efficace.

C'est la raison essentielle pour laquelle un nouveau règlement a été édicté.

Dans ces conditions, il semble qu'il ne sera pas appliqué une seule et unique fois. On parle beaucoup d'autres affaires analogues qui viendront prochainement en jugement et qui risquent d'aboutir à des condamnations à mort, de telle sorte qu'il est loin d'être exclu que le Parlement soit appelé à exercer de nouveau son droit de grâce.

On peut se demander si le Parlement est l'autorité la mieux placée pour exercer cette prérogative, et si le Commandant en Chef n'est pas le plus compétent en la matière. Ce droit lui appartient exclusivement en temps de guerre ou de service actif et l'on ne voit pas très bien pourquoi on a fait une exception pour les condamnations à mort. Il semble moins logique en temps de guerre, par exemple, de réunir le Parlement, alors qu'en temps de paix on a tant de peine de le réunir pour des affaires importantes.

Ceci a été évoqué au sein de l'Assemblée fédérale par le Rapporteur français qui a suggéré que l'on entreprenne à ce sujet une révision législative.

On ne sait pas quelle suite sera donnée à cette proposition. Toutefois, on peut dire dès maintenant qu'elle serait assez favorablement accueillie.

Tant qu'il s'agit d'exercer le droit de grâce, les Parlementaires sont partagés. D'une part il leur répugne de faire attendre trop longtemps les condamnés, et d'autre part, certains d'entre eux ont déclaré qu'il est indigne pour un Parlement de se faire convoquer par des criminels, par des traités, alors qu'il est si difficile d'obtenir une session extraordinaire.

Comme on le sait, il faut que la session parlementaire comprenne 47 députés au Conseil national ou les gouvernements de 5 cantons. C'est pourquoi il est fait rarement usage de ce droit et les Chambres ne se réunissent que sur une décision du Conseil fédéral. C'est pourquoi aussi elles donnent au gouvernement des droits si étendus.

Pendant toute la matinée de mardi, dernier cette longue séance qui a duré plus de cinq heures, le Parlement fédéral avait un aspect auquel on ne nous avait guère habitués.

Trois personnes étrangères au Parlement avaient été admises: le Secrétaire, le traducteur et l'opérateur chargé de faire fonctionner l'appareil acoustique. Assesmentés par le Chancelier de la Confédération, de telle sorte qu'aucune indiscretion de leur part n'aurait été possible.

En parcourant les couloirs du Palais fédéral, on n'aurait guère pu se douter que se faisait une séance. On n'assistait pas aux allées et venues des députés, sortis en vue de faire une petite promenade pour se détendre. C'est bien la preuve que cette tâche a été prise très particulièrement au sérieux et l'on peut admettre que les explications du Rapporteur et du gouvernement ont été écoutées avec une attention soutenue.

Maintenant cette affaire est terminée. Le Parlement a pris des décisions qui constituent une nouvelle manifestation de notre volonté de nous défendre contre tout danger, qu'il vienne de l'extérieur ou de l'intérieur. On ne trouvera de regrets que dans les milieux où l'on s'oppose par principe à la peine de mort. Plus exactement, on éprouvera ces regrets dans le pays tout entier, mais ce n'est point parce que justice a été faite, mais parce qu'on a été dans l'obligation de faire justice.

On veut espérer que cet avertissement a été salutaire et que cette affaire d'espionnage empêchera d'autres.

En attendant, il se passe près de nous des événements d'une très grande importance et d'une portée qui peut être incalculable. Les jours qui viennent donneront de nouveaux soucis à nos autorités et réclameront de chacun de nous plus de discipline et plus de loyalisme. On peut dire d'ores et déjà que nous ne serons pas pris à défaut. PIERRE BEGUIN.

JACOT-DESCOMBES & Cie

BUREAU TECHNIQUE ALEXANDRIE, 12 Rue Sidi Metwalli — Tél. 27227 LE CAIRE, 21, Avenue Fouad Ier — Tél. 53959

BROWN BOVERI MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES

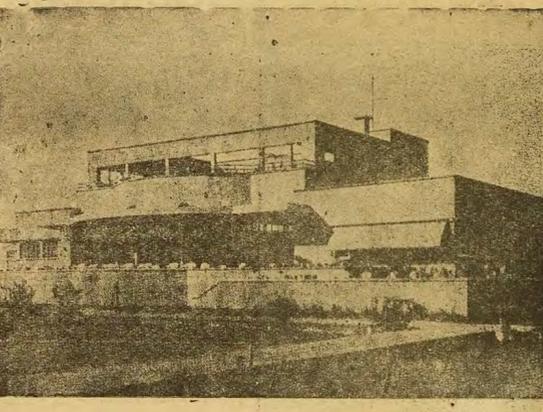
Moteurs - Transformateurs - Soudure à l'arc-Traction électrique - Centrales Turbines à vapeur - Chaudières Velox

SCHLIEREN LANDIS et GYR

Ascenseurs - Monte-charge Compteurs électriques

J. G. JACOT-DESCOMBES - Bureau d'Ingénieur - Conseil Projets d'installations électriques, thermiques et frigorifiques. Elaboration de devis - Expertises - Inspections - Surveillance.

New Sports Club à SMOUHA City



Tennis - Golf - Squashs Courts. Jeux d'enfants, etc. Pour admission s'adresser au secrétaire du Club.

THE LONDON HOUSE

14, RUE SESOSTRIS, 14 ALEXANDRIA - TELEPHONE No. 29173

HIGH CLASS NAVAL - MILITARY - CIVIL and LADIES TAILORS SHIRTS TO ORDER HOSIERY

MISR SHIPPING S.A.E.

AMALGAMATING THE EGYPTIAN BRANCHES OF COX & KINGS (Agents) Ltd.

Clearing & Forwarding - Transport - Storage - Insurance - Passage & Tourist Agents.

General Contractors. General Agents for: Misr Airlines, Cunard White Star Line, Law Union & Rock Insurance Co. Ltd., London.

Head Office, Cairo: Rue Ibrahim Pacha, Tél. 46303, 45960. Alexandria: 30, Rue Chérif Pacha, Tél. 25025, 26001. Port-Said: Quay Sultan Hussein, Tél. 2921.

Agents & Correspondents all over the World.

CONFITURES GROPPI

Table listing various confitures and their prices per pot

LA SUISSE TELLE QU'ON LA SAIT

Un pays dans lequel on respire mieux que partout ailleurs...

Nous lisons dans le «Progrès Egyptien»... Dans une Europe bouleversée, la Suisse est seule à être un havre avec le Portugal. Les Helvétiques ont élevé l'hospitalité à la hauteur d'une institution nationale.

A ALEXANDRIE Parmi nos Sociétés...

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE

Groupe d'Alexandrie
La prochaine réunion du Groupe aura lieu le JEUDI 19 NOVEMBRE et sera précédée d'un léger repas à 19 h. 30.

Les membres de la SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE sont priés d'assister à l'ASSEMBLEE GENERALE d'AUTOMNE

qui aura lieu au Cercle Suisse, 24, Rue Ambroise Ralli, Chatby, DIMANCHE 22 NOVEMBRE, à 11 h. 30 a.m.

- 1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière Assemblée
2. Admissions -- Mutations
3. Propositions individuelles
4. Divers.

ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'Assemblée Générale des Membres de notre Ecole, qui aura lieu le dimanche 29 novembre 1942 à 11 h. 30 précises du matin

AU CAIRE Parmi nos Sociétés...



ENTRAINEMENT OFFICIEL

Malgré nos démarches assidues, il n'a pas encore été possible de trouver un stade au Caire pour permettre à nos Compatriotes de suivre un entraînement régulier.

- Course de 80 et 100 mètres.
Saut en longueur.
Saut en hauteur.
Lancement de la boule.
Lancement du disque.
Lancement du javelot.
Lancement de la pierre.

Le premier entraînement officiel des intéressés à l'Insigne Suisse du Sport a été fixé au Dimanche 22 Novembre 1942 à 15 h.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Séance du mardi 24 novembre, à 3 h. 30, au Cercle Suisse.

SECTION SUISSE DE TIR, LE CAIRE

Challenge Dr. Martz

Table with 2 columns: Name and Score. Includes categories like TOURAH, SECTION I, SECTION II, SECTION III, LEGATION.

Match «An der Letzi»

Table with 2 columns: Name and Score. Includes categories like GROUPE II, GROUPE I.

Cible Match Internationale 10A (max 100 p.)
(* déjà détenteurs du gobelet)
Aux deux gagnants, le gobelet «An der Letzi», après la guerre!!!

Services Divins



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

14, Rue de la Poste (Tél. 24249). DIMANCHE 22 NOVEMBRE 10 h. 15 a.m. Culte en français.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39, Avenue Fouad 1er DIMANCHE 22 NOVEMBRE 10 h. 15 Ecole du Dimanche, 11 h. — Culte «SERENITE».

VENDREDI 20 NOVEMBRE, à 6 heures 30 à l'Oriental Hall, troisième conférence de la série sur «Le Christianisme et l'Ordre du Monde».

NECROLOGIE

Nous apprenons avec un très vif regret le décès survenu à Zurich le 8 novembre 1942 de: Mme LYDIA FIERZ-MADORIN

DONATIONS

Dons versés à la mémoire de Mme Vve A. Bless-Baerlocher en faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: M. et Mme E. Bühler ... P.T. 200

COMMUNICATION DE L.S.I.M.C.

La Société Internationale de Musique Contemporaine a le plaisir d'annoncer à ses membres ainsi qu'à tous les compositeurs vivant en Egypte que le décal pour l'envoi des œuvres participant au Concours Betty Stross a été renvoyé au 15 décembre.

F. GIANOLA PORT-SAID

Maison Suisse de 1er ordre Confectionnerie — Tea Room Restaurant — Bar

HOTEL PENSION SUISSE Prop. Mme M. FREY 26, rue Antikhana, Tél. 55639 LE CAIRE

LANGUES FRANÇAIS ANGLAIS ARABE ALLEMAND ITALIEN ALEXANDRIE LE CAIRE HELIOPOLIS

COMITE D'ACTION PRO C. I. C. R.

Nous venons de recevoir du C.I.C.R. Délégation du Caire, deux fascicules très intéressants sur l'Oeuvre de Genève avec prière de les tenir à la disposition de nos compatriotes.

Cercle Suisse d'Alexandrie

QUATUOR KAMINSKI Vendredi 4 Décembre (Oeuvres de Mozart, Beethoven, Schubert).

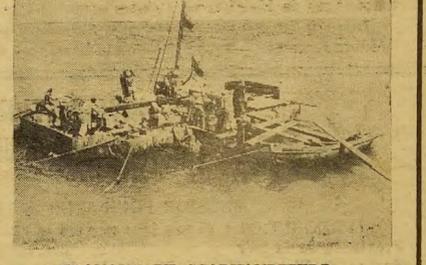
BIBLIOTHEQUE DU CERCLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Nouveaux livres Voir liste page 4

SPECO Travaux Spéciaux de Construction LE CAIRE

BUREAU TECHNIQUE - ENTREPRISE - PROJETS - EXPERTISES

Travaux hydrauliques, Naviaux et maritimes Fondations Béton et Béton armé dans toutes leurs applications



SOCIÉTÉ MISR FLUVIALE, S. A. E.

Siège Social: Le Caire, 39, rue Kasr el Nil. Direction Générale: Alexandrie, 10 rue Chérif pacha.

L'aide la plus sûre de la publicité est la typographie R. C. 1010 Un personnel qualifié, un choix important de caractères et des machines modernes...

BANQUE MISR

Société Anonyme Egyptienne
Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

Siège Social: LE CAIRE — 151, Rue Emad el Dine.
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul

Toutes Opérations Bancaires
Caisse d'Epargne
Service de Coffres-forts Privés

Agences en Egypte:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha
Mehalla-el-Kobra	
Mansourah:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Beni-Souef:	Beba, Choumet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghgha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, Sohag, Guerga, El-Kaoussia, Abou-Tig, Manfalout, Tima.

IONIAN BANK LIMITED

Fondée en 1889

Siège Social: 25/31, Moorgate, LONDRES E.C. 3

Capital autorisé: £ 1,000,000. Capital Souscrit et versé: £ 600,000
Fonds de Réserve: £ 75,000

Succursales en Egypte: 10, Rue Adib, ALEXANDRIE
Benha, Beni-Suef, Damanhour, Fayoum, Mansourah, Minieh, Tantah, Zagazig.

Succursales et Agences en GRÈCE et à CHYPRE

Toutes opérations de Banque. Caisse d'Epargne.
R. C. No. 574 - Alexandria.

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

R.C. Caire No 39 — R.C. Alex. No 692

Capital souscrit... L.E. 1.000.000

Capital versé... L.E. 500.000

Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr El Nil

Siège à Alexandrie: 10, Rue de Stamboul

« Traite toutes opérations de Banque »

LA CIBA MET A VOTRE DISPOSITION:

- Pour la teinture
- Colorants Néglanes et Acides
- Pour le Coton et la Viscose
- Colorants à la Cuve et Cibagènes
- Chlorantines lumineuse et directes
- Pour la rayonne acétate
- Colorants Cibacéol
- Pour la teinture et le finissage
- Sapamine - Albatex - Ultravon - Silvalol

SOCIÉTÉ POUR L'INDUSTRIE CHIMIQUE À BÂLE (SUISSE)
Agence pour l'Egypte et le Soudan: A. Blesi & Co., Le Caire, P. O. B. 252

BIBLIOTHEQUE DU CERCLE SUISSE

D'ALEXANDRIE

Nouveaux livres

- 2295 Dostoievsky Th.: Les frères Karamazov. Roman, 291 et 332 pages (2 vol. reliés en un). Libr. Plon. Paris.
- 2296 Dostoievsky Th.: Humiliés et offensés. Roman. 360 p. Librairie Plon Paris.
- 2297 Dostoievsky Th.: Les pauvres gens. Roman. 275 p. Librairie Plon Paris.
- 2298 Pelaz Adèle: Aux amis des jeunes. Esquisses pédagogiques. 254 p. Ed. Mack Lausanne 1907.
- 2399 Reynès Monlaur M.: Après la neuvième heure. Roman. 208 p. Librairie Plon Paris.
- 2300 Dely: Le secret du Kou-Kou-noor. (Le maître du silence II) Roman. 292 p. Librairie Plon Paris 1919.
- 2301 Istrati Panait: Le refrain de la fosse (Nerrantsoula) Roman. 219 p. Edit. de France Paris 1927.
- 2302 Charbonneau Louis: Jean Rouquier Récit. 210 p. Ferenczi Paris 1930.
- 2303 Dorgelès Roland: Partir... Roman. 313 p. A. Michel Paris 1926.
- 2304 Magre Maurice: Priscilla d'Alexandrie. Roman. 370 p. Michel Paris 1925.
- 2305 Carco Francis: Rue Pigalle. Roman. 253 pages. Albin Michel Paris 1928.
- 2306 Gyp.: La joyeuse enfance de la troisième république Roman. 305 p. Caimann-Levy Paris 1931.
- 2307 Tagore Rabindranath: La maison et le monde. Récit. 305 p. Payot Paris 1921.
- 2308 Ohnet Georges: La conquérante. Roman. 249 p. A. Michel Paris.
- 2309 Courtin Charles: La brousse qui mangea l'homme. Roman. 269 p. Edit. de France Paris 1929.
- 2310 Frapié Léon: Gamins de Paris. Roman. de la bonté. 247 p. Edit. Baudinière Paris 1927.
- 2311 Praviel Armand: Angélique et Sylvie. Roman 269 p. Plon Paris 1930.
- 2312 Hermant Abel: La discorde. Roman. 320 p. A. Lemerre Paris 1907.
- 2313 Fagnet Emile: Initiation littéraire. 176 p. Hachette Paris 1918.
- 2314 Ludwig Emil: Napoléon. 582 p. 16 phototypies hors texte Payot Paris 1929.
- 2315 Ludwig Emil: Juillet 1914. 303 pages. Payot Paris 1929.
- 2316 Ludwig Emil: Roosevelt. Essai sur le bonheur et le pouvoir. 158 p. Collection «Toute l'histoire». Flammarion Paris 1940.

FOR SHORT & LONG DRINKS and GIMLETS

Macdonald's Special Soda Water
Makes a Good Drink Taste Better

MACDONALD'S MINERAL WATERS
1, Sharia Cattaoui, Tel. 29770, CAIRO.

ELECTRICITE LUIGI MASCHIO
13, Rue Sélim Kaptan — Tél. 27872
ALEXANDRIE-Egypte
Tous genres d'applications.
Canaux électriques pour force et éclairage.
Sonneries, Microphones,
Réparations de dynamos, etc.
Bonnes références

CHRISTO CASSIMIS

LES CIGARETTES DES BONS FUMEURS

R.C. Alex. No. 18143

IMPRIMERIE WAHBA
31, Rue Fouad 1er, 31
LE CAIRE
Tél. 57519. R.C. 23700

TOUTES SORTES D'IMPRIMERIES — REGISTRES — ENVELOPPES. — PAPETERIE RELIURE

Préservez votre santé en buvant

Les Eaux Gazeuses N. SPATHIS

La boisson saine et rafraichissante par excellence

MONTRES DE QUALITE chez O. DUSONCHET & FILS
2, Av. Fouad 1er, LE CAIRE
Maison suisse fondée en 1808

BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

CAPITAL ... Lstg. 10.000.000 VERSE ... Lstg. 5.000.000
RESERVES ... Lstg. 1.250.000

LONDRES MANCHESTER ISTANBUL

AGENCES EN EGYPTE:
ALEXANDRIE — LE CAIRE — MOUSKY — ISMAILIA — MINIEH — PORT-SAID — MANSOURAH — GENEIFA — PORT-TEWFIK.

Agences dans toutes les Principales villes de:
TURQUIE — CHYPRE — IRAK — IRAN
PALESTINE — TRANSJORDANIE.

La BANQUE OTTOMANE traite toutes sortes d'Opérations de Banque.
R.C. Alexandrie 143

POUDRE SUISSE

née en 1909

Saison 1^{er} Août au 31 Juillet
et durant toute l'année

Beauté et santé de la Peau

Weiser Chemical Laboratory.

Weiser's Pharmacy: 12, Avenue Fouad 1er, Le Caire.
et toutes pharmacies et drogueries importantes de l'Egypte.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

sont ordinairement transmises par les insectes.

Prenez vos précautions, détruisez les mouches, moustiques, puces, cafards, etc. en employant l'Insecticide.

RAMTOX

Pour vous préserver des piqûres des insectes et des brûlures du soleil employez le

SUN TAN OIL « VICTORY »

Pour détruire les insectes sur les plantes de votre jardin et du potager pulvériser avec du

GOLDEN 90

Tous ces produits sont offerts par la

Société du Naphte S.A.

A. I. MANTACHEFF & CIE.

DISQUES - GRAMOS - RADIOS



chez: **VOGEL & Co.**

LE CAIRE :

16, Sh. Adly Pacha

ALEXANDRIE :

28, Rue Chérif Pacha

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200

1er versement P.T. 210, et 11 mensualités de P.T. 90

CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730

1er versement P.T. 125, et 11 mensualités de P.T. 55

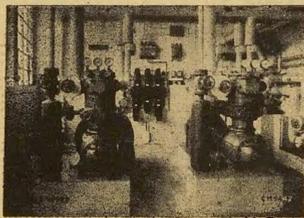
LEBON & Cie.

Rue Sidi Metwalli No. 14 — ALEXANDRIE

ESCHER WYSS ZURICH

Représentant pour l'Egypte. W. Winkler.

21, Avenue Fouad 1er, LE CAIRE



Machines frigorifiques
Installations d'évaporation
Essoreuses pour l'industrie

KING DAVID HOTEL JERUSALEM

L'Hôtel le plus luxueux en Orient construit en 1930

200 Chambres, 100 Salles de bain

LE PLUS GRAND CONFORT A DES PRIX MODÉRÉS

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

VOTRE VOITURE DOIT POUVOIR DURER AUTANT QUE LA GUERRE ?

Employer de préférence

COMPTOIR DES CIMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan

Portland Cement Company

Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er, Immeuble «La Genevoise»

B.P. 844, Téléphone 46025

Bureau à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 10

B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.

« SUPERCRETE »

Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

SEAWATER CEMENT

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE : 600.000 TONNES

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé L.E. 25.000

R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghloul

Succursales: LE CAIRE — PORT-SAID — SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capitonés

Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans)

Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde

Dédouanements — Transits — Expéditions — Assurances

HOME INTERNATIONAL

DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Rue Sultan Abd-el-Aziz, Mazarita—ALEXANDRIE

PENSION POUR JEUNES FILLES

PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre

Proximité de la mer Tél. 28056, En ville

Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

La "Winterthour"

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents

En-reprise privée régie par la loi No. 92 de 1939, Enregistrée sub.No. 17

pratique en Egypte les assurances suivantes:

- Assurance individuelle contre les accidents pour adultes et enfants,
- Assurance collective contre les accidents,
- Assurance ouvrière,
- Assurance contre les accidents pour voyages,
- Assurance contre la responsabilité civile des chefs d'entreprises, industries, ou commerce,
- Assurance contre la responsabilité civile professionnelle des médecins, chirurgiens, dentistes, vétérinaires et pharmaciens,
- Assurance contre la responsabilité civile des propriétaires d'immeubles et ascenseurs,
- Assurance contre la responsabilité civile résultant de l'exercice de sports,
- Assurance contre le vol.

Le capital social est de 25 millions de francs suisses (dont 60% soit 15 millions de francs versés). Les fonds de réserves, à fin 1939, atteignent un chiffre de plus de 154 millions de francs suisses.

Agents Généraux pour l'Egypte: REINHART & Co.

Agence au Caire: 7, Rue Adib
B. P. 997 - Tél. 22439 et 24797 R. C. No. 48

Agence au Caire: 41, Sharia Madabegh
B. P. 1999 - Tél. 44644 R. C. No. 10332